



VILLE DE SAINT-RAYMOND
375, rue Saint-Joseph, Saint-Raymond (Québec) G3L 1A1
Téléphone : 418 337-2202 – Télécopieur : 418 337-2203

AVIS PUBLIC
CONSULTATION ÉCRITE
(en remplacement d'une assemblée publique de consultation
concernant le projet de règlement 716-20)

Durant la période d'état d'urgence sanitaire, le processus de consultation qui fait l'objet du présent avis remplace le processus usuel de consultation des personnes intéressées.

Le conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond a adopté, à sa séance ordinaire tenue le 14 septembre 2020, le projet du règlement suivant :

↳ **Règlement 716-20 Règlement modifiant le Règlement de zonage 583-15 aux fins de modifier certaines dispositions**

Ce règlement vise à modifier les dispositions suivantes du Règlement de zonage 583-15 :

1. D'agrandir la zone HC-5 à même une partie de la zone résidentielle HA-31 dans le secteur de la rue de la Tourbière et d'un préciser les usages permis;
2. De modifier la liste des types de ponceaux à utiliser pour une entrée charretière.

Consultation

Le projet de règlement 716-20 est soumis à la consultation écrite des citoyens et tous les documents qui s'y rapportent peuvent être consultés sur le site Internet en cliquant sur le lien indiqué sous l'avis public.

Commentaires

Toute personne désirant transmettre des commentaires ou des questions relativement à ce projet de règlement doit le faire par écrit dans les 15 jours de la date de la présente publication à l'adresse suivante : urbanisme@villesaintraymond.com.

Toute personne adressant un commentaire ou une question doit s'identifier avec son nom et son adresse ainsi qu'un numéro de téléphone ou une adresse courriel afin que nous puissions la contacter.

Donné le 15 septembre 2020.

La greffière,

Chantal Plamondon, OMA
